



NEWS,  
SÉCURITÉ

## LOGEMENTS DÉGRADÉS : À CHAQUE PROBLÈME, UNE SOLUTION - MARS 2023

#MantesEnAction

Incendie rue Porte aux Saints, arrêtés de péril imminent pris sur des immeubles en centre-ville, que s'est-il passé et que fait la Ville pour sécuriser les bâtiments et leurs occupants ?

Publié le 22 mars 2023

A trois reprises, des immeubles du centre-ville ont été touchés par de graves dysfonctionnements, conduisant la Ville à prendre des mesures drastiques en vue de devancer une catastrophe éventuelle. Le 17 décembre 2022, c'est d'abord le magasin "À Table" qui est victime d'un incendie. Les flammes endommagent également les logements situés au-dessus de l'enseigne, mais également le supermarché Franprix et Opticréa, mitoyens. Un périmètre de sécurité est alors défini, la rue Porte aux Saints fermée à la circulation.

Quelques jours plus tard, c'est l'immeuble situé au 38 rue Thiers, non loin du musée de l'Hôtel-Dieu qui doit être évacué suite à un énorme dégât des eaux. Après avoir détecté un problème d'électricité dans l'air, la mairie a immédiatement ordonné l'évacuation de l'immeuble. Des expertises ont été menées et un arrêté de péril imminent pris. *"Le bâti est en très mauvais état, explique Fabien Corbinaud, adjoint au maire en charge de*

*l'urbanisme, de l'aménagement durable, de l'hygiène et de l'habitat dégradé. Ces expertises étaient indispensables. Elles ont permis d'identifier les risques. Il nous faut à présent sécuriser l'immeuble".*

Par la suite, c'est au 22 de la rue Gambetta que des palissades ont fait leur apparition. Là encore, un arrêté de péril imminent a été pris par la mairie. *" Il y a des infiltrations importantes dans les murs ce qui fragilise le bâti. Nous souhaitons inciter le propriétaire à réaliser des travaux",* poursuit Fabien Corbinaud.

Pour l'élu, il est donc urgent d'agir. *" Nous souhaitons éviter la multiplication de faits similaires. Notre politique repose sur deux leviers essentiels : le permis de louer, véritable moyen d'action empêchant les propriétaires de louer un bien parfois complètement dégradé. Ensuite, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et le dispositif d'Opération de Restauration Immobilière (ORI) nous permettent d'un côté d'accompagner les propriétaires dans la rénovation de leur logement, et de l'autre, d'agir sur les propriétaires qui ne jouent pas le jeu. La Ville peut ainsi acquérir, ou se substituer afin de rénover et remettre le bien en vente. "*

L'objectif de la Ville est clairement affiché : **rénover 700 logements et en remettre 200 sur le marché.**



*Nous menons une action globale pour redynamiser, embellir et valoriser notre ville. Nous voulons rendre notre ville plus attractive. Nous agissons sur les trois quartiers, au coup par coup. Personne ne sera lésé, affirme Fabien Corbinaud.*